



Synthèse du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, MULLER Jean-Claude, CHRISTIN Bernard, FEVRE Mélanie, D'HOUTAUD Marie-Line, Jean-Michel COLIN, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : GIRARDOT Christelle

Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur – Tarif année 2023/2024

Toute admission d'un enfant dans une école, autre que celle de sa résidence, sera précédée d'une demande de dérogation adressée par la famille au Maire de la commune d'accueil, lequel contactera le Maire de la commune de résidence. Chaque cas sera alors étudié individuellement et traité en fonction des objectifs de chaque commune, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour l'année scolaire 2023/2024 le montant de la participation financière de la commune de résidence à la commune d'accueil est ainsi fixé, à l'unanimité :

- Enfants des écoles primaires	209€
- Enfants des écoles maternelles	275€

Pôle enfance jeunesse – Raccordement électrique -

Convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement d'une extension de réseau de distribution publique d'électricité

A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser l'extension du réseau de distribution publique d'électricité en vue d'alimenter le Pôle Enfance Jeunesse sous maîtrise d'ouvrage du SYDED avec une estimation financière prévisionnelle décomposée : participation du SYDED 25 120€ + à la charge de la commune 15 072€ soit un coût global estimé à 40 192€ TTC.

FLASH HOUTAUD



Activité Communauté de Communes du Grand Pontarlier – 1^{er} semestre 2023

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, des exposés faits lors des séances précédentes, prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier du 1^{er} semestre 2023, présentée par les délégués de la commune.

Noël 2023 – Subvention à la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour le Noël des 158 élèves pour un montant de 1 422 €

Année scolaire 2023/2024 – Subvention à la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'attribution d'une subvention de 1 106 € (158 élèves x 7 €) à la coopérative scolaire.

Cette subvention participe à l'achat des fournitures scolaires ou petits équipements des élèves.

En parallèle, il est également accordé un budget par classe de 42€/élèves pour les achats de fournitures scolaires et pédagogiques.

Occupation du domaine public avec la boulangerie les Co'pains

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 15 mai 2023, avait été exposée la demande initiale formulée par la boulangerie pour occuper le domaine public devant le commerce aux fins d'y installer une terrasse (petite restauration sur 3 tables) pour la période du 01 juin au 30 septembre.

Une demande prolongation est parvenue en Mairie et fait l'objet d'un vote.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la prolongation du permis de stationnement - précaire et révocable - pour trois tables du 1er avril au 31 octobre,
- fixe les droits pour l'année 2023 à 4€/mois/table qui se rattachent à l'occupation du domaine public,
- fixe les droits pour l'année 2024 à 5€/mois/table qui se rattachent à l'occupation du domaine public.

Occupation du domaine public – Guillome FE

Guillome FE, chocolatier, a sollicité la commune le 14/09/2023 pour positionner trois dispositifs publicitaires mobiles sur le domaine public.

Les services ont été saisi pour ce qui concerne la réglementation applicable.

En attente de retour, il est donc prématuré de délibérer sur le sujet ce jour.

Transfert du contrat de maintenance du copieur passé avec Télématique Services à la société KOESIO

Le Maire expose que lors l'acquisition du copieur en septembre 2020, un contrat de maintenance avait été signé avec l'entreprise Télématique Service.

Compte tenu de l'évolution de Télématique Service, il y a lieu que le contrat de maintenance soit transféré à la société KOESIO, comme le stipule l'article 1°7 du contrat signé le 29 septembre 2020.

Chantier Pôle Enfance Jeunesse

Les réunions hebdomadaires du chantier ont débuté le 23 août 2023 et ont lieu chaque mercredi.

Le Maire résume au Conseil Municipal l'avancement du chantier :

- du 21 août 2023 au 30 septembre 2023 s'est déroulée une période préparatoire de mise en place du chantier et des réservations techniques.
- un test d'infiltration d'eau a été réalisé avec un résultat satisfaisant.
- des difficultés ont été constatées pour retrouver la conduite de gaz.
- la complexité du dossier concernant la pose des panneaux photovoltaïques.
- un constat d'huissier a été réalisé récemment.

Communes forestières – Assemblée générale

571 communes composent le département dont 564 communes propriétaires de forêts dont 316 communes sont adhérentes à l'association.

Le rôle de de l'association est de représenter et défendre les communes forestières (conseil et avis différents ou complémentaires de l'ONF), former et informer les élus et accompagner les territoires.

Un état des lieux de la forêt a été réalisé au niveau du département.

Des aides ont été versées par l'Etat à 14 communes en 2022 pour un total de 91 607 €, et à 26 communes en 2023 pour un total de 86 783 €.

En 2022, on a observé une augmentation des prix du m³ et donc des recettes légèrement supérieures par rapport à l'année précédente. Au contraire, début 2023, une baisse du prix du bois vert au m³ est constatée.

Des problèmes d'approvisionnement des essences et des prestataires pour replanter retardent la mise en place du plan de relance. Les communes ayant déjà replanté constatent des résultats moyens.

Au niveau du volume de bois coupé dans le département du Doubs, une forte augmentation pour le sapin est relayée. Le nombre de communes touchées par les scolytes augmente.

Une vente de bois secs est prévue à Levier le 20/09/23 et une vente de bois issus de coupe sanitaire est également envisagée en novembre : ces 2 ventes engendrent le problème du traitement du volume croissant de bois sur le marché.

Indicateur trafic routier

Michel CLAUDE présente une synthèse des indicateurs routiers demandés au Département.

Sur la RD72 pour la période du 29/06/2023 au 05/07/2023 :

- minimum relevé (dimanche) : 10 988 véhicules par jour dont 147 poids lourds
- maximum relevé (vendredi) : 19 195 véhicules par jour dont 1 526 poids lourds
- moyenne de : 16 630 véhicules par jour dont 1 171 poids lourds

Limités à 50 km/h en agglomération, en moyenne :

- 68 % des véhicules (68,5% VL et 58,3% PL) roulent entre 50 à 70 km/h
- 5,90% des véhicules (6,07% VL et 1,26% PL) roulent entre 70 à 90 km/h

Seuls 25% des automobilistes (25,1% VL et 44,9% PL) respectent la limitation.

*VL = véhicules légers *PL = poids lourds



Une délibération sera prise lors d'une prochaine séance pour réaffirmer le maintien de la demande de déviation et son tracé auprès du Département.

Rentrée scolaire et périscolaire 2023/2024

Christelle GIRARDOT adjointe à la vie scolaire fait une présentation des éléments de la rentrée scolaire.

ECOLE : 158 élèves inscrits avec une 1^{ère} répartition effective au 04/09/2023 :

Au rez-de-chaussée	
23 PS – 8 MS = 31 élèves	CLASSE 1
19 CP – 6 CE1 = 25 élèves	CLASSE 2
12 MS – 15 GS = 27 élèves	CLASSE 3
26 CE1	CLASSE 4
A l'étage	
15 CE2 – 10 CM1 = 24 élèves	CLASSE 5
6 CM1 – 19 CM2 = 25 élèves	CLASSE 6

Le 07/09/2023, l'Inspecteur d'Académie "... affecte provisoirement, et pour la seule année scolaire 2023-2024, un personnel enseignant en appui de l'équipe pédagogique à l'école primaire...".

Des échanges de concertation et d'organisation se sont tenus. Une commission scolaire s'est réunie.

Une nouvelle répartition sera effective semaine 39 avec l'intervention préalable des services techniques intercommunaux :

Au rez-de-chaussée	
23 Petite Section	CLASSE 1
12 CP – 10 CE1 = 22 élèves	CLASSE 2
20 Moyenne Section	CLASSE 3
15 Grande Section – 7 CP = 22 élèves	CLASSE 4
A l'étage	
14 CE2 – 10 CM1 = 24 élèves	CLASSE 5
6 CM1 – 19 CM2 = 25 élèves	CLASSE 6
22 CE1	Salle informatique

PERISCOLAIRE : 78 enfants inscrits sont inscrits (53 familles dont 12 nouvelles)

La fréquentation moyenne de ce début d'année :

- 10 enfants le matin,
- 40 enfants le midi dont 18 maternels,
- 12 à 15 enfants de 16h10 à 17h10,
- 5 à 9 enfants de 17h10 à 18h10.

Une remarque est remontée en séance, sur un message adressé aux familles indiquant que les inscriptions pourraient être portées sur liste d'attente. Une demande sera formulée aux FRANCAS afin d'ajuster sans délai ses effectifs animateurs aux enfants, et non pas d'ajuster les enfants aux effectifs animateurs.

Le besoin des familles est réel, les investissements de la Commune sont importants ; il est impératif que les FRANCAS s'organisent pour accueillir tous les enfants. D'autant que la capacité d'accueil des prochains locaux du périscolaire est de 70 enfants.

Démission d'un conseiller municipal

La démission de Mme Fanny BROGNIART reçue en Mairie le 24/08/2023, a été adressée à Monsieur le Sous-Préfet et dont la lecture est faite en séance.

Au nom de l'ensemble du Conseil, nous lui adressons nos chaleureux remerciements.



Décisions du Maire

✓ Dans le cadre des travaux de désamiantage de couverture de l'abri du stade de foot, un marché a été conclu avec GPS Environnement pour un montant de 8 958 € HT.

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- Propriété cadastrée AD n°227 – Rue des Courlis
- Propriété cadastrée AC n° 79 – 28 rue du Général de Gaulle
- Propriétés cadastrées AB n° 87 – 38 Grande Rue et AB n° 286 Au village
- Propriété cadastrée AB n° 191 – 36 B Grande Rue

✓ Dans le cadre du nettoyage des locaux communaux - Salle des fêtes et Ecole (étage primaire) - un marché est conclu avec l'entreprise LUSTRAL pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.



Le montant du marché s'élève à :

• Salle des fêtes par passage :

- Grande salle : 61.42 € TTC

- Petite salle : 47.77 € TTC

- Cuisine : 116.02 € TTC

• Ecole 38.27 € TTC par passage

✓ Dans le cadre du Plan de relance, un marché a été conclu pour des travaux de reboisement en forêt communale :

Lot 1 : SARL VERNEREY FORETS – Préparation de la végétation préalable à la plantation, pour un montant de 2 200 € TTC

Lot 2 : PEPINIÈRES DUCHESNE – Fourniture, mise en place et déchargement de plants, pour un montant de 13 054.31 € TTC

✓ Dans le cadre de la réfection de trottoirs et d'îlots situés Grande Rue, un marché est conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant de 12 151 € HT.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

✓ 29/06 et 14/09 Réunions des associations pour l'organisation d'une manifestation inter-associative dont la date a été fixée au Samedi 14 Septembre 2024.

Une prochaine réunion déterminera le nombre de bénévoles mobilisables au sein de chaque association, le matériel qui pourra être mis à disposition et la répartition des missions.

✓ Commission finances : Echanges sur les modalités de financement PEJ. Officialisation de la subvention DETR de 426 624,10 €

Rencontre avec M. RYKALA de la DGFIP pour la réalisation d'une prospective financière.

✓ CCGP - Commission Ordures Ménagères

Les membres de la commission ont émis un avis sur la prochaine délibération sur la taxe incitative.

Mise en place d'un site internet pour suivre sa consommation ; l'inscription se fera au nom du redevable.

Création d'un simulateur pour évaluer le coût de la TEOMi.

Optimisation des tournées avec un passage tous les 15 jours.

182 Point d'apport volontaires sont équipés de sonde de remplissage.

Prévision d'installation de PAV enterrés à Dommartin et à Doubs.

Remarques sur le fonctionnement et la saturation de la déchèterie intercommunale.

✓ CCGP - Commission Eau et Assainissement

Le niveau de la nappe continue de baisser.

Pompage sur les nouveaux puits de Houtaud envisageable pour 2025.

Etat des lieux des travaux et des ouvrages.

522 contrôles de conformité ont réalisés en 2022 et 387 contrôles en 2023 lors de ventes immobilières.

Réflexion sur l'investissement nécessaire pour le recyclage des boues suite au cahier des charges du Comté.

CCGP - **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** est une opération dont l'objectif est d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements et de favoriser la remise sur le marché de logements vacants, en leur proposant des aides financières et une assistance administrative et technique. Cette opération peut également s'adresser aux copropriétaires et syndicats de copropriétaires.

Une réunion publique est fixée le 07/11/2023 à 18h30 à la salle Morand et des permanences seront assurées à la Communauté de Communes.

CCGP - **Schéma de Cohérence Territoriale**

Les éléments de contexte sont indiqués en page 5

Questions diverses

✓ Programmation pour 2024 des travaux de la rue du Général De Gaulle.

✓ Feu d'artifice annulé au motif de l'arrêté préfectoral : seuls les frais de port pour le retour du matériel sont restés à la charge de la commune.

✓ Date du prochain conseil : 30 octobre 2023 à 20h30



INFO COMMUNALE

Sècheresse - Niveau CRISE –

Le Préfet du Doubs a décidé de renforcer les mesures de restriction d'usages de l'eau sur la haute chaîne du Doubs depuis le 31/08/2023.



Le territoire du Haut-Doubs est placé en situation alerte 3 : Crise.

Sont interdits les arrosages (jardin, pelouse, espaces verts...), les lavages (voiture, façade, toiture...), le remplissage/vidange des piscines.

RECHERCHE... Volontaire(s) pour l'accueil des élèves en cas de grève

Conformément à la loi du 20/08/2008 instituant un service minimum d'accueil (SMA) pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire lors des grèves, la Commune est à la **recherche de candidat(e)s** susceptibles d'intervenir ponctuellement pour encadrer des enfants de 3 à 11 ans.

Mission temporaire rémunérée, si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir vous faire connaître auprès Christelle GIRARDOT adjointe déléguée ou du secrétariat de Mairie.

BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque Municipale est accessible chaque : **Samedi de 13h30 à 14h30** à l'étage de l'école primaire

Cotisation de 5€/an pour les adultes
Gratuit pour les enfants



La rentrée rime avec chantier

Nous entamons une longue (*15 mois*) et délicate période (*cohabitation nécessaire*) de chantier pour concrétiser le projet **Pôle Enfance Jeunesse** qui verra :

- la réalisation d'une micro-crèche intercommunale,
- une construction par extension du bâtiment scolaire pour des nouveaux espaces dédiés au périscolaire et ainsi permettra de libérer des locaux pour le fonctionnement de l'école,
- la requalification des aménagements extérieurs et des zones de stationnement pour davantage de sécurité.

Aussi, nous comptons sur le civisme de tous pour que cette période, qui modifiera temporairement les pratiques quotidiennes de chacun, puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Ce message s'adresse à tous et notamment aux parents d'élèves et leurs enfants, à l'équipe éducative, aux riverains du lotissement Champs Toine, Dame verte et Aigaces.

Un arrêté de stationnement est en vigueur et a été diffusé à l'ensemble des riverains concernés par la 1^{ière} zone de chantier.

Elagage et entretien des haies, arbres, arbustes

En cette fin de saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes, rues et chemins peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.



Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques** ou privées, **avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas la signalisation verticale, ne gênent pas la visibilité.

- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Feu ou brûlage de déchets et végétaux

Les feux pour la destruction de tout déchet sont **formellement interdits** en agglomération sous peine de verbalisation.





Travaux de bricolage, de jardinage et autres, Il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux durant les horaires fixés par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30
Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30
Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais **sont concernées toutes les émissions de bruit** intense et/ou **gênantes** (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).

LES CHATS



La Commune envisage la mise en place d'une campagne de stérilisation dans le cadre d'une politique du chat libre pour **éviter la prolifération des chats**.

Cette campagne est nécessaire afin d'éviter la prolifération massive et permettre la stérilisation immédiate de la colonie des chats. Cette prise en charge contribue au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique.

Stérilisés, les chats continuent ainsi à protéger leur territoire en empêchant d'autres animaux tels que rats, souris ... de s'installer. En ce sens, ils remplissent donc une fonction sanitaire non négligeable.

Une population féline bien contrôlée est mieux acceptée par les habitants et limitent les nuisances. Afin de ne pas stresser inutilement les animaux, l'identification est réalisée par tatouage et par encoche à l'oreille, de façon à ne pas trapper plusieurs fois le même chat.

En 4 ans, 1 seul couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Stérilisation = Solution

Les étapes d'une campagne de stérilisation

- La Commune capture d'abord les chats errants.

Si d'aventure un chat divagant (avec propriétaire) devait être capturé, l'identification des animaux étant obligatoire, elle permettra de retrouver le propriétaire qui devra récupérer son animal auprès de la fourrière animale avec la facturation des frais associés.

- La stérilisation et l'identification des chats errants (sans propriétaire) sont ensuite effectuées par un vétérinaire par convention préalablement établie.
- Les chats stérilisés sont gardés pendant la période de convalescence nécessaire puis remis en liberté sur les lieux de vie.



INFO INTERCOMMUNALE

Schéma de Cohérence Territoriale (Scot)

A l'échelle du Pays du Haut Doubs, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme.

Le SCoT du Pays du Haut Doubs définit les grands principes d'organisation du Haut-Doubs et concerne 5 communautés de Communes.

Toutes les informations et documents sont consultables sur <http://haut-doubs.org/le-scot.html>

L'enquête publique se déroule entre le 11/09/23 et le 13/10/23 avec 16 permanences.

Vous pouvez déposer vos observations sur le site www.registre-dematerialise.fr/4756 ou par mail à enquete-publique-4756@registre-dematerialise.fr

≧ CONFERENCE ≦

Quel chauffage choisir selon ses besoins et son logement ?... Des réponses le :

Lundi 09 Octobre 2023

de 18h00 à 20h00

Communauté de Communes du Grand PONTARLIER

Contact et inscription : 03.81.68.37.68




Horaire d'accès pour la période
du 01 Octobre au 31 Mars

Lundi au Samedi de 08h15 à 12h et de 13h45 à 17h



Vente de composteur – PREVAL

 Pour réduire de 30% le poids de votre bac d'ordures ménagères, équipez-vous d'un composteur !

Préval propose des composteurs en bois (84 cm x 72 cm x 85 cm) à 40 € accompagnés d'un bio-seau et d'un guide sur le compostage.

Pré-commande indispensable sur www.preval.fr

Les dates de retrait sur Pontarlier : 04/10 et 08/11

**Samedi 14 Octobre 2023**

Une action utile et citoyenne, qui réunit toutes les générations, pour nettoyer le village

Les volontaires de tous les âges seront les bienvenus.

Retrouvons nous devant l'école à **09H45** pour un départ à 10H00.

Chaussures adaptées conseillées

Gants et chasubles fournis

Nous terminerons cette matinée par un moment convivial avec les participants en salle associative.

**PAROLES AUX ASSOCIATIONS**

Les associations du **Club du 3^{ème} Age** et de la **Retraite Sportive** s'associent pour organiser un **Super LOTO**



Vendredi 29 Septembre 2023

à la Salle des Fêtes de HOUTAUD

Début des jeux à 20h30

Bon d'achats de de 20€ à 500€ à gagner

L'association **NOZETIME** (équitation/championnat de France) organise un **Super LOTO** le :

Vendredi 20 Octobre 2023

Salle des Fêtes de HOUTAUD

Début des jeux à 20h30

Bon d'achats de de 20€ à 500€ à gagner



La **Retraite Sportive Hostasienne** a repris ses activités proposées aux personnes retraitées.

Son programme d'activités pour la saison de septembre 2023 à juillet 2024 (hors vacances scolaires) avec une cotisation de 70 € par an pour participer à toutes les activités de votre choix.

Les lundis : **Sortie cyclotourisme**

Les mardi après-midi : **Randonnée** pédestre
départ 13h30 parking de la salle des fêtes

Les jeudis matin à la salle des fêtes

Gymnastique de renforcement de 9h à 10h

Gym douce corps zen de 10h à 11h

Les jeudis après-midi : **Marche nordique**

départ 13h30 parking de la salle des fêtes

(deux groupes proposés avec un rythme différencié et adapté aux attentes des participants)

Contacts pour toute information :

Président G. ROGNON 0683035548

Secrétaire J. DUSSOUILLEZ 0678177782

Le **Comité de Foire et d'Animations de Houtaud** organise une soirée le **Samedi 21 Octobre 2023** à 20h00



Apéritif,

Couscous Royal 3 viandes

Dessert, café.



Soirée animée par Micka de Coconut

Diffusion ½ finale Coupe du monde de Rugby

Réservation par téléphone au 07.80.01.98.02 ou au local du CFAH lors d'une permanence entre 18h00 et 19h30 le 27, 28, 29 septembre ou 05, 06, 12 et 13 octobre.

Tarifs :

Adulte 25€

Enfants jusqu'à 12 ans 15€


Ligue contre le Cancer

Nous vous informons que les délégués locaux de la Ligue contre le Cancer sillonneront dans les prochains jours notre commune afin de collecter vos dons.


Merci de votre accueil et de votre générosité




Stérilisation = Solution




Gestation : **52/65 jours**




1ère année : **3 portées 12 chatons**



2ème année : possibilité **144 chats**



3ème année : possibilité **1 728 chats**



4ème année : possibilité **20 736 chats**

